

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 19H30

Présents : APRILE BURNICHON Elisabeth - BLAYE Loïc - CHASSIER Eddy - DEDIEU Ghyslaine - DEVOS Benoît - FAURE Jean-Philippe - LERMET Nils - LOYET Quentin - MEJEAN Michel - RADAL Véronique - ROYAUX Philippe - SARTRE Guillaume - VASSEUR Fabienne - BRUN Emilie -.PLAN Corinne - AUDIGIER Albane

Absents excusés : BLAYE Loïc, BOUCHART Nathalie

Procurations : BLAYE Loïc donne procuration à BRUN Emilie
BOUCHART Nathalie donne procuration à CHASSIER Eddy

DÉLIBÉRATIONS

1. Commission des impôts directs : désignation des commissaires

M Le Maire soumet une liste de 24 noms au conseil municipal.

VOTE : 18 Pour

2. Désignation des électeurs pour le collège 3 du Comité syndical du Syndicat mixte Numérian

- 1 délégué titulaire : DEVOS Benoît
- 1 délégué suppléant : SARTRE Guillaume

VOTE : 18 Pour

3. Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2026

TFB	35.64 %	Base 2026 :	1 667 000 €	Produit attendu :	594 119 €
TFNB	80.00 %	Base 2026 :	19 400 €	Produit attendu	17 664 €
TH	9.72 %	Base 2026:	139 100 €	Produit attendu	<u>13 521 €</u>
				T O T A L :	623 160 €

VOTE : 18 Pour

4. Redevance convention fourrière contrat S.P.A. « les amandiers »

La participation demandée pour 2026 est de 1,15€/habitants soit une participation de 1 963.05 €

VOTE : 16 Pour Contre 1 Abstention : 1

5. Subventions allouées aux associations

La commission finance réunie le 16 avril 2026 a décidé d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations selon la règle suivante :

- Association non domiciliée à Saint Sernin ou nationale : 150€
- Association domiciliée à Saint Sernin : 200€
- Association d'animation domiciliée à Saint Sernin (anciens et jeunes) : 400€
- Association Assaf domiciliée à Aubenas (football c) 10€ par enfant de Saint Sernin

Soit un montant total de 3 170€

VOTE : 17 Pour Contre 0 Abstention : 1

6. Subvention allouée au Centre Communal d'Action Social (CCAS)

La commission finance réunie le 16 avril 2026 a décidé de fixer la subvention de fonctionnement du CCAS 0 13 000 €

VOTE : 18 Pour

7. Révisions des tarifs communaux

VOTE : 18 Pour

8. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 001 ou 002		744 950.01	59 319.08	0.00
Opérations de l'exercice	1 123 986.49	1 278 526.16	411 557.79	283 707.55
Résultat Exercice		154 539.67	127 850.24	

Résultat de Clôture		899 489.68	187 169.32 €	
----------------------------	--	-------------------	---------------------	--

VOTE : 18 Pour

9. Affectation du résultat 2025

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de

499 127.00	Au cpte 1068 Investissement
400 362.68	Au cpte 002 Excédent de fonct. Reporté

VOTE : 18 Pour

10. Vote du Budget primitif 2026

le budget est équilibré :

- dépenses d'investissement / recettes d'investissement pour un montant arrêté à la somme de :
1 151 720.68€
- dépenses de fonctionnement / recettes de fonctionnement pour un montant arrêté à la somme de :
1 582 522.68

VOTE : 18 Pour

11. Reprise d'une concession en état d'abandon

VOTE : 18 Pour